



CMS
COP 13
CONFERENCE OF THE PARTIES
TO THE CONVENTION ON
MIGRATORY SPECIES

17 - 22 FEBRUARY
2020
GANDHINAGAR
INDIA

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

Principaux thèmes de la COP13 de la CMS



Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Principaux thèmes de la COP13 de la CMS

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP13 de la CMS) ainsi que les événements associés se tiendront à Gandhinagar, Gujarat, en Inde du 15 au 22 février 2020. **Le Premier ministre indien Narendra Modi** devrait assister à la cérémonie d'ouverture de la COP13 de la CMS le lundi 17 février.

La COP13 de la CMS sera guidée par le thème : « **Les espèces migratrices connectent la planète et ensemble nous les accueillons chez elles** » qui met en évidence la nécessité d'une action internationale pour protéger les espèces migratrices à travers la planète.

Les résultats attendus à la COP13 de la CMS comprennent des résolutions et décisions négociées, des engagements politiques et de nouvelles initiatives, ainsi que des propositions pour ajouter dix nouvelles espèces à protéger dans le cadre de la CMS. Il s'agit notamment de l'éléphant indien, du jaguar, de l'outarde à tête noire et du requin-marteau commun. Les Parties discuteront également de l'adoption de mesures spécifiques pour protéger les espèces, notamment la girafe, le dauphin du Gange, la raie-guitare commune et l'albatros des antipodes. Plusieurs questions transversales seront également abordées, notamment la manière de minimiser l'impact des infrastructures linéaires, énergétiques et autres sur les espèces migratrices. Voici quelques-uns des principaux thèmes qui seront abordés lors de la conférence :

1. La connectivité écologique en tant que thème prioritaire pour le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020

La COP13 de la CMS lance une « super année » pour la biodiversité, qui culminera avec l'adoption d'un nouveau Cadre mondial pour la biodiversité en octobre à Kunming, en Chine, lors de la 15^e Conférence des Nations Unies sur la biodiversité. La COP13 de la CMS discutera des priorités pour les espèces migratrices pour le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020, avec des résultats qui seront transmis à ce forum. Il est très important de veiller à ce que le nouveau cadre comprenne des engagements visant à maintenir et à restaurer la « connectivité écologique », à savoir le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui soutiennent la vie sur Terre. Lors de la COP13 de la CMS, la connectivité écologique sera discutée lors d'un forum spécial des Parties prenantes le samedi 15 février.

2. Questions transversales

Atténuer l'impact des infrastructures linéaires

L'expansion mondiale importante des infrastructures linéaires, telles que les installations énergétiques et les routes, peut présenter de graves risques pour les espèces migratrices. Les

routes et les voies ferrées traversant les habitats naturels peuvent faire obstacle à la migration et entraîner des blessures ainsi que la mort des oiseaux et des animaux. Les infrastructures linéaires peuvent également augmenter la pollution et perturber la faune sauvage, tout en facilitant l'accès à l'exploitation illégale de cette dernière.

La COP13 de la CMS examinera le besoin de lignes directrices et d'outils de mise en œuvre pour atténuer l'impact des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices.

Énergie renouvelable sans danger pour les espèces

La demande mondiale en énergie devrait augmenter de 30 % d'ici 2040. Répondre à cette demande tout en évitant que les températures moyennes mondiales ne dépassent 1,50 °C au-dessus des niveaux préindustriels, à savoir l'objectif de l'Accord de Paris sur le changement climatique, nécessite une augmentation substantielle de la production d'énergie renouvelable. Les installations d'énergie renouvelable et les infrastructures de lignes électriques connexes peuvent avoir un impact négatif sur les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. Rendre les énergies renouvelables respectueuses de la faune sauvage est l'un des principaux axes de travail de la Convention.

Le **Groupe de travail sur l'énergie de la CMS** est composé de représentants des pays membres, des accords environnementaux multilatéraux, des organisations membres et d'observateurs. Créé en 2015, ce Groupe de travail s'efforce de concilier le développement des énergies renouvelables avec la conservation des espèces migratrices. Il surveille la mise en œuvre des lignes directrices en matière de conservation, encourage la recherche d'outils de planification pour l'énergie éolienne ainsi que pour d'autres secteurs et évalue la vulnérabilité des espèces. Sur le plan politique, il conseille les banques de développement et autres institutions qui financent des projets d'infrastructure d'énergie renouvelable.

Un nouveau projet de décision sera présenté à la COP13 de la CMS pour intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices dans les politiques nationales en matière énergétique et climatique. Il renforcera la collaboration entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la CMS afin d'obtenir de meilleurs résultats avec un éventail d'énergies renouvelables dont on a démontré scientifiquement qu'elles étaient respectueuses de la vie sauvage.

Pollution lumineuse

Pour la première fois, le thème de la pollution lumineuse sera à l'ordre du jour d'une COP de la CMS. L'utilisation de la lumière artificielle augmente dans le monde entier, affectant les espèces migratrices telles que les chauves-souris, les oiseaux et les tortues marines. Le déclin des insectes dû à la pollution lumineuse réduit les proies disponibles pour les insectivores. Cependant, il n'y a pas de directives internationales pour atténuer et éviter la pollution lumineuse, qui peut être un danger mortel pour les espèces migratrices. La COP13 de la CMS devrait proposer l'élaboration de telles directives.

Déclin des insectes

Un autre nouveau thème à l'ordre du jour de la COP13 de la CMS est le déclin des insectes, qui est une menace émergente en raison de ses effets sur les animaux insectivores migrateurs, en particulier les chauves-souris et les oiseaux. La biodiversité des insectes joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes à travers le monde et des services qu'ils fournissent. Environ 40 % des espèces d'insectes du monde pourraient disparaître au cours des prochaines décennies. Le projet de Résolution, présenté pour adoption, appelle à une analyse et à des mesures pour lutter contre le déclin du nombre d'insectes.

Culture animale

L'apprentissage culturel des animaux non humains par la transmission sociale d'un comportement (abordé pour la première fois à la COP12 de la CMS en 2017) sera discuté plus en détails à la COP13 de la CMS. Il est prouvé que les baleines, les dauphins, les éléphants et les primates acquièrent une partie de leurs connaissances et compétences grâce à l'apprentissage social. En plus de l'apprentissage individuel, certains animaux peuvent apprendre des adultes ou de leurs pairs divers comportements sociaux, y compris l'utilisation optimale des voies de migration. Les activités humaines qui perturbent le tissu social de ces espèces peuvent avoir de graves répercussions. Une fois qu'une espèce a disparu d'une zone, les connaissances essentielles peuvent également être perdues.

La CMS a demandé aux Parties d'identifier les espèces prioritaires où la culture animale et la complexité sociale sont des facteurs, et de fournir des informations sur toute évaluation des menaces anthropiques pour les espèces de mammifères socialement complexes.

Les mesures de conservation qui tiennent compte de la culture animale sont un nouveau concept qui peut être appliqué à de nombreuses espèces, comme les chimpanzés verus casseurs de noix d'Afrique de l'Ouest. Une action concertée pour cette espèce est proposée, qui servira de projet pilote pour tester l'efficacité de ce concept pour la conservation.

Pollution plastique

Historiquement, la recherche scientifique sur la pollution plastique s'est concentrée sur les environnements marins. Cependant, des études récentes ont montré que les plastiques, y compris les microplastiques, peuvent également affecter les espèces terrestres et d'eau douce. La digestion des plastiques et des microplastiques a été signalée chez de nombreuses espèces, notamment les éléphants, les cerfs, les cigognes et les poissons d'eau douce. Des recherches scientifiques supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre l'ampleur et l'étendue de l'impact des déchets plastiques sur les espèces migratrices vivant dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce.

Les Parties seront encouragées à poursuivre leurs recherches sur l'impact de la pollution plastique sur les espèces d'eau douce et terrestres inscrites à la CMS à l'appui des politiques convenues au niveau international.

3. Examen de l'état de conservation des espèces migratrices

Le tout premier examen de l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS sera présenté à la COP13 de la CMS. Il montre que 73 % des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS et 48 % des espèces inscrites à l'Annexe II de la CMS ont une tendance générale à la baisse de leur population. Cependant, les espèces de l'Annexe I ont tendance à stabiliser leur population pour 5 % d'entre elles et 9 % de ces espèces ont une population en hausse. Pour les espèces inscrites à l'Annexe II, la tendance de la population est stable pour 10 % des espèces et elle est en hausse pour 10 % d'entre elles. La situation du reste des espèces est incertaine ou n'a pas été évaluée. Parmi tous les animaux migrateurs couverts par la Convention, les poissons migrateurs semblent être les taxons qui déclinent le plus rapidement, suivis des oiseaux.

4. Propositions d'inscription

Dix nouvelles propositions visant à modifier l'une ou les deux annexes de la Convention couvrant les espèces aquatiques, aviaires et terrestres seront examinées.

Des propositions pour l'**Annexe I de la CMS**, accordant le plus haut degré de protection au titre de la Convention) ont été faites pour l'éléphant indien (*Elephas maximus indicus*), le jaguar (*Panthera onca*), l'outarde à tête noire (*Ardeotis nigriceps*), l'outarde du Bengale (*Houbaropsis bengalensis bengalensis*), l'albatros des antipodes (*Diomedea antipodensis*) et le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*). Le requin-marteau commun (*Sphyrna zygaena*), le requin à grands ailerons (*Galeorhinus galeus*) et l'urial (*Ovis vignei*) ont été proposés pour inscription à l'**Annexe II de la CMS** : espèces migratrices avec un état de conservation défavorable. L'inscription du jaguar et de l'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) a été proposée aux deux Annexes de la CMS. Les propositions complètes sont disponibles sur le [site Web de la COP13 de la CMS](#).

Pour toutes les espèces dont l'inscription à l'Annexe I est proposée, à l'exception du jaguar et du requin océanique, il existe également une Action concertée, décrite dans la section suivante.

Le **jaguar** est le plus grand félin indigène des Amériques. On le trouve maintenant dans environ 60 % de son aire de répartition par rapport à il y a cent ans. La déforestation, la chasse, le commerce illégal, l'élevage du bétail et les obstacles à la migration constituent de graves menaces.

Le **requin océanique** est une espèce appréciée pour ses nageoires et sa viande. Pour cette raison, il a été ciblé directement et indirectement par différents types d'opérations de pêche. Des déclinés importants de sa population se sont produits dans tous les océans et des déclinés historiques significatifs ont également été signalés dans toute son aire de répartition. L'UICN l'a classé « en danger critique d'extinction ».

5. Actions concertées

Des **Actions concertées**, qui définissent des mesures de conservation prioritaires, ont été proposées pour chacune des 14 espèces suivantes : l'éléphant indien, l'outarde à tête noire, l'outarde du Bengale, le dauphin du Gange (*Platanista gangetica gangetica*), le chimpanzé verus casseur de noix (*Pan troglodytes verus*), la girafe (*Giraffa camelopardalis*), le marsouin commun (*Phocoena phocoena*) en Europe et la baleine à bosse de la mer d'Arabie (*Megaptera novaeangliae*). Deux autres actions concertées couvrent la raie-guitare commune (*Rhinobatos rhinobatos*) – l'une portant sur la raie-guitare commune et sur le poisson-guitare à points blancs (*Rhynchobatus australiae*), et l'autre traitant de la raie-guitare commune, du poisson-scie commun (*Pristis pristis*) et du poisson-scie tident (*Pristis pectinata*).

Un groupe d'espèces, la mégafaune sahélo-saharienne, a été proposé pour les mesures prioritaires. Le Plan d'action couvre six espèces de l'Annexe I de la CMS au total, dont cinq sont endémiques à la région : l'*Addax* (*Addax nasomaculatus*), la gazelle de Cuvier (*Gazella cuvieri*), la gazelle Dama (*Nanger dama*), l'Oryx algazelle (*Oryx dammah*) et la gazelle leptocère (*Gazella leptoceros*), ainsi que la gazelle Dorcas (*Gazella dorcas*). Le Plan d'action est actuellement mis à jour sous la présidence du Groupe de spécialistes des antilopes de l'UICN. Le financement est gracieusement fourni par le Fonds américain pour l'amélioration de la conservation du Fish & Wildlife Service. Il est proposé que la gazelle à front roux (*Eurdorcas rufifrons*) ajoutée à l'Annexe I à la COP11 et que les mouflons à manchettes (*Ammotragus lervia*, Annexe II) soient ajoutés au Plan d'action mis à jour.

L'Inde a soumis une proposition d'action concertée pour conserver les éléphants indiens, un accent particulier étant mis sur l'éléphant indien continental dans 13 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. L'espèce est classée comme « en voie de disparition » sur la Liste rouge de l'UICN. L'éléphant indien fait face à la perte et à la fragmentation de son habitat, à l'empoisonnement, au braconnage, au commerce illégal et aux obstacles à la migration, tels que les chemins de fer. Le blocage des routes de migration traditionnelles des éléphants indiens au-delà des frontières internationales affecte non seulement leur comportement migratoire, mais intensifie également les conflits homme-éléphant et peut conduire à la mise à mort d'éléphants. La chasse et le commerce illicites d'éléphants vivants ainsi que des parties de son corps restent des menaces majeures pour l'éléphant indien.

L'Action concertée vise à lancer un processus d'élaboration d'un accord entre les pays de l'aire de répartition de l'éléphant indien. Les principales activités consistent à éliminer les obstacles à la migration naturelle des éléphants, à protéger les animaux et leurs habitats, à réglementer les conflits homme-éléphant ainsi qu'à contrôler le commerce illégal des parties du corps et de spécimens vivants.

Atteignant près de 6 mètres de haut, la girafe est le plus grand animal terrestre du monde. Sur les neuf sous-espèces, deux sont classées « en danger critique d'extinction » et deux autres « en danger » sur la Liste rouge de l'UICN. Dans l'ensemble, la girafe est classée comme « vulnérable », car elle est confrontée à la perte, à la fragmentation et à la dégradation de son habitat, au prélèvement et au commerce illégaux, aux maladies et aux troubles civils, ainsi qu'à l'impact du changement climatique. Sur les 28 pays où elle se trouvait auparavant, la girafe a disparu dans sept d'entre eux.

L'Action concertée proposée par le Cameroun, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, le Niger, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe, appelle à l'élaboration de plans panafricains, nationaux et régionaux, pour catalyser une conservation efficace de la girafe. D'autres propositions pour aider à sauver l'espèce de l'extinction comprennent une collaboration accrue entre les États de l'aire de répartition ainsi que la facilitation de la collecte et du partage d'informations grâce au développement d'une base de données sur les girafes.

Le chimpanzé verus casseur de noix d'Afrique de l'Ouest a acquis son nom en raison de son utilisation unique d'outils pour casser une variété de noix en utilisant des matériaux naturels tels que la pierre et le bois comme marteaux et enclumes. Ce comportement remarquable ne se produit que dans les parties les plus à l'ouest de l'aire de répartition de cette sous-espèce et n'a pas été observé dans d'autres populations à travers l'Afrique, malgré la disponibilité de noix, de pierres et de bois. La sous-espèce a été classée comme « en danger critique d'extinction » en raison de la perte et de la dégradation de son habitat, du braconnage et des maladies. Il ne reste que 18 000 à 65 000 individus et le déclin de la population devrait se poursuivre.

L'Action concertée proposée par le Groupe de travail d'experts sur la culture et la complexité sociale et l'ambassadeur de la CMS, Ian Redmond, vise à rassembler quatre États de l'aire de répartition pour examiner les preuves scientifiques existantes et planifier des actions spécifiques pour la protection de ces animaux.

L'outarde à tête noire qui est « en danger critique d'extinction », la mascotte de la COP13 de la CMS, a disparu de 90 % de son aire de répartition historique. Sa population a également chuté de 90 % au cours des 50 dernières années. Le braconnage, les collisions avec les lignes électriques et les éoliennes ainsi que les obstacles tels que les centrales solaires sont des menaces majeures.

L'Action concertée proposée par l'Inde se concentre sur la restauration de prairies adaptées et la promotion des cultures traditionnelles et de l'agriculture biologique. L'installation de réflecteurs sur les lignes électriques existantes et l'enfouissement de nouvelles lignes de transmission réduiront les taux de mortalité. L'établissement d'aires protégées sur des terres privées ou **appartenant à la** communauté contribuera à la conservation de l'espèce.

L'outarde du Bengale est un oiseau de prairie omnivore, avec une population mondiale de moins de 1 000 individus matures. Il subsiste deux sous-espèces distinctes, l'une au Cambodge et l'autre en Inde et au Népal. Dans toute son aire de répartition, cette espèce « en danger critique d'extinction » est en déclin rapide en raison de changements dans l'utilisation des terres, de la prédation par les chiens errants et des collisions avec des lignes électriques.

L'Action concertée présentée par l'Inde propose d'atténuer les collisions avec les lignes électriques et de promouvoir des pratiques agricoles durables. Évaluer la répartition et l'état de la population en Inde, restaurer des prairies adaptées, contrôler les espèces envahissantes et impliquer les communautés aidera à restaurer l'outarde du Bengale.

Se reproduisant sur quatre îles au large de la Nouvelle-Zélande, l'albatros des antipodes est une espèce d'oiseau de mer avec une envergure de plus de trois mètres. Sa population de 50 000 individus matures est en déclin rapide. La mort résultant des prises accessoires est la plus grande menace pour l'espèce, avec une extinction fonctionnelle probable dans 20 à 30 ans. Les pénuries alimentaires et l'augmentation des tempêtes résultant du changement climatique, ainsi que la menace de pollution par les plastiques devraient également avoir un impact sur sa population. L'Action concertée présentée par l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande propose d'atténuer les prises accidentelles d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche, tant dans les juridictions des États de l'aire de répartition qu'en haute mer. Des recherches plus approfondies permettraient de mieux comprendre les risques potentiels.

Les dauphins du Gange ont subi une baisse de 20 % en raison de la construction de digues et de barrages dans le sous-continent indien au cours des 70 dernières années.

La diversion croissante et la régulation des débits fluviaux pour l'irrigation, l'utilisation de l'eau en milieu urbain et la production d'électricité ont entraîné une perte d'habitat continue et des populations déconnectées. De plus, les prises accessoires dans les filets maillants, la chasse et le braconnage pour l'huile et la chair des animaux, ainsi que la pollution, sont des menaces majeures dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce.

La gestion du débit dans les bassins hydrographiques réglementés pour assurer la connectivité des habitats fluviaux et la lutte contre les sources spécifiques de mortalité sont les activités clés de la proposition d'Action concertée préparée par l'Inde.

Le poisson-guitare à points blancs est l'une des espèces de poissons marins les plus menacées et sa population a chuté de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (45 ans). Cette raie « en danger critique d'extinction » se trouve dans le bassin Indo-Pacifique, son aire de répartition coïncidant avec les principaux lieux de pêche côtiers. Ses nageoires de grande valeur et sa nature de poisson de fond le rendent particulièrement vulnérable à la pêche ciblée et aux prises accessoires.

L'Action concertée proposée par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN suggère d'élaborer un Plan d'action mondial pour les espèces connues sous le nom de raies Rhino en raison de leur museau distinctif et pointu. Il couvre les poissons-scies, les raies Rhinidae, les raies-guitares communes, les grandes raies-guitares et les raies banjos. De plus, la désignation de zones d'interdiction de pêche, l'interdiction de certains engins de pêche et la réduction de la demande de nageoires de requin et de raie sont proposées pour empêcher l'extinction du poisson-guitare à points blancs.

La raie-guitare commune ressemble à un croisement entre un requin et une raie, elle peut atteindre environ un mètre de longueur. L'aire de répartition de cette espèce de raies à reproduction lente et menacée s'étend du sud du golfe de Gascogne en Espagne, à la mer Méditerranée et vers le sud jusqu'en Angola. Résidents des fonds marins, les raies-guitares communes sont exceptionnellement vulnérables aux prises accessoires de nombreuses pêcheries. Leurs ailerons sont parmi les plus appréciés sur le marché international.

L'Action concertée présentée par le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN propose des zones d'interdiction de pêche, des restrictions de pêche temporaires et l'interdiction d'engins

de pêche spécifiques. Il est également recommandé d'intensifier la recherche et la coopération internationale, notamment par la création d'un Plan d'action mondial sur les raies Rhino, qui comprendra les poissons-scies, les raies Rhinidae, les raies-guitares communes, les grandes raies-guitares et les raies banjos.

La population d'anges de mer (*Squatina squatina*) a diminué au cours du siècle dernier et figure sur la Liste rouge de l'UICN comme « en danger critique d'extinction ». L'ange de mer appartient à la deuxième famille de requins et de raies la plus menacée au monde, selon le Groupe de spécialistes des requins de l'UICN. Il a probablement disparu en mer du Nord et dans certaines parties de la mer Méditerranée septentrionale, sans qu'on l'ait aperçu récemment autour des côtes occidentales de la France, de l'Espagne et du Portugal. Le récent lancement du *Plan d'action régional pour les anges de mer de la Méditerranée* fournit un cadre pour les mesures de conservation. Dans le cadre de l'Action concertée, les enseignements tirés de ce plan pourraient être reproduits dans d'autres régions afin de minimiser les menaces.

Les cinq espèces de poissons-scies sont confrontées à un risque d'extinction élevé, les poissons-scies tridents, le requin-scie et le poisson-scie à dents larges étant classés « en danger critique d'extinction ». En raison du changement climatique, de la fragmentation et de la destruction de l'habitat ainsi que de la pêche ciblée de ses nageoires et de son foie, 43 pays ont perdu au moins une espèce de poisson-scie, avec une extinction complète dans 20 autres. Leur aire de répartition historique s'étendait sur 90 pays dans les régions tropicales et subtropicales. L'Action concertée proposée par le Gabon souligne la nécessité d'études à grande échelle et l'élaboration de cadres juridiques autour des aires marines protégées. Les anciens couloirs de migration doivent être restaurés et protégés pour permettre aux populations fragmentées de retourner sur leurs terres d'origine.

Les populations de marsouins communs de la mer Baltique et de la péninsule ibérique sont toutes deux « en danger critique d'extinction » et sont reconnues comme hautement prioritaires pour la conservation par de nombreux forums scientifiques.

Les taux de mortalité élevés dus aux prises accessoires dans les pêcheries, en particulier en raison de l'utilisation d'engins statiques tels que les filets maillants, constituent la principale menace pour la population de la Baltique proprement dite, qui couvre la partie de la mer Baltique, allant de la mer d'Åland aux détroits du Danemark. Les contaminants peuvent également avoir contribué au déclin de l'espèce dans ce pays. Le bruit sous-marin provenant de la navigation et de la construction d'un parc éolien offshore peut déplacer les animaux et affecter leur comportement. Il reste moins de 500 animaux en mer Baltique et moins de 3 000 au large de la péninsule ibérique. La population de ces derniers a un taux de mortalité annuel estimé à 18 %.

La Coalition Clean Baltic, la Whale and Dolphin Conservation, la Humane Society International et l'Oceans Research and Conservation Association (ORCA) ont proposé une Action concertée pour le marsouin commun, qui contribue aux instruments suivants conclus dans le cadre de la CMS : l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du Nord-Est, de la mer d'Irlande et de la mer du Nord (ASCOBANS) et le Programme mondial de travail de la CMS pour les cétacés.

En proposant une Action concertée pour l'orcelle, l'Inde donne la priorité au rétablissement de la population de moins de 7 000 animaux menacés à l'échelle mondiale. Les principales menaces sont l'enchevêtrement dans les engins de pêche, la pollution et les obstacles à la migration. Les actions prioritaires comprennent la formation des communautés de pêcheurs côtiers pour atténuer les prises accessoires et maintenir la connectivité dans les rivières à travers les frontières politiques, les digues et les barrages. La recherche et la surveillance permettront une protection in situ dans les [Aires importantes pour les mammifères marins](#). L'espèce, inscrite aux deux Annexes de la CMS, peut s'adapter à la fois à l'eau douce et à l'eau salée.

La baleine à bosse se trouve dans tous les principaux océans du monde. Toutes les sous-populations connues, à l'exception de celle de la mer d'Arabie, migrent entre les aires de reproduction des eaux tropicales et les aires d'alimentation des eaux productives tempérées ou polaires. La population de la mer d'Arabie est menacée en raison de l'enchevêtrement accidentel dans les engins de pêche, des collisions avec des navires et des perturbations dues au bruit sous-marin. Selon les estimations scientifiques, il reste moins de 100 individus dans les eaux côtières d'Oman.

Les efforts de conservation dans le cadre de l'action concertée renouvelée de la CMS renforceront la recherche et l'échange d'informations. Les stratégies visant à atténuer les collisions avec les navires et les prises accessoires augmenteraient les chances de survie de ces baleines. Le Plan de conservation et de gestion régional prévu vise à la fois à prévenir un nouveau déclin et à promouvoir le rétablissement de la population.

Dans le cadre l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne, les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les populations locales et la communauté internationale au sens large ont travaillé ensemble pour protéger les populations d'antilopes et de gazelles les plus menacées d'Afrique du Nord. Dans le cadre de l'Action concertée, l'oryx algazelle, classé comme « éteint à l'état sauvage » sur la Liste rouge de l'UICN, a été réintroduit avec succès au Tchad.

Si la COP13 de la CMS approuve la proposition de poursuivre cette Action concertée, un nouveau Plan d'action pour les antilopes sahélo-sahariennes sera élaboré, qui comprendra également la gazelle au front roux (*Eurdorcas rufifrons*) et le mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*). Les Oryx algazelles (*Oryx dammah*), les Addax (*Addax nasomaculatus*), les gazelles Dama (*Nanger dama*), les gazelles leptocère (*Gazella leptoceros*), les gazelles de Cuvier (*Gazella cuvieri*) et les gazelles Dorcas (*Gazella Dorcas*) sont déjà couvertes par l'initiative existante.

6. Conservation des espèces aquatiques, aviaires et terrestres

Les espèces migratrices sont confrontées à un certain nombre de menaces, notamment la perte et la dégradation de l'habitat, les prises accessoires, la pollution, l'empoisonnement, le braconnage et les collisions avec les éoliennes et les lignes électriques. Les espèces océaniques sont affectées par le changement climatique à un rythme deux fois plus rapide que les espèces terrestres. Des groupes de travail et des initiatives spécifiques ont été mis en place dans le cadre de la CMS pour traiter certaines des questions les plus urgentes. La COP13

de la CMS envisagera des actions supplémentaires sur plusieurs de ces menaces, notamment les suivantes :

Espèces aquatiques

En général, les animaux de grande taille plus vulnérables sont délibérément ciblés en tant que viande sauvage aquatique. Parmi les espèces de la CMS les plus touchées figurent les petits cétacés, les reptiles, les oiseaux de mer ainsi que les requins, les raies et les Rajidés, qui sont des poissons cartilagineux.

Espèces aviaires

À l'instar du Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illicites d'oiseaux migrateurs en Méditerranée, la COP13 de la CMS envisagera de créer un deuxième groupe de travail intergouvernemental pour veiller à ce qu'aucune chasse, aucun prélèvement et aucun commerce illégal d'oiseaux migrateurs n'aient lieu sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie.

Des conseils pratiques sur la prévention, la réduction ou le contrôle de l'empoisonnement sont contenus dans les *Lignes directrices de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs*. Les conseils portent sur les pesticides agricoles, les appâts empoisonnés et les traitements pharmaceutiques vétérinaires. La COP13 de la CMS examinera également une proposition visant à encourager l'Union européenne et ses États membres à achever le processus d'interdiction de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides.

Espèces terrestres

L'Initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores africains (ACI) établie par le Secrétariat de la CMS lors de la première réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores africains en novembre 2019 a également été officiellement adoptée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cela a renforcé le mandat des deux conventions pour mieux protéger les carnivores africains, notamment le lion d'Afrique, le guépard, le léopard et le lycaon. Un programme de travail conjoint entre les Secrétariats de la CMS et de la CITES sera proposé à la COP13 de la CMS.

L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) couvre actuellement 15 espèces, dont l'antilope saïga, le léopard des neiges et le guépard, dans 14 pays. Alors que la région d'Asie centrale possède les plus grandes prairies intactes du monde, l'étendue de cet habitat est menacée par la construction rapide de routes et de voies ferrées. De nombreux mammifères migrateurs dépendent de ces vastes écosystèmes de steppe ainsi que des déserts et montagnes de la région pour leur survie. Ces obstacles à la migration, associés à la chasse illégale, mettent en danger la survie des animaux.

Les États de l'aire de répartition ont proposé d'inclure l'ours de Gobi (le seul ours vivant dans le désert), le léopard de Perse et l'urial dans le cadre de l'Initiative des mammifères d'Asie centrale pour adoption par la COP13 de la CMS.

7. Événements spéciaux

Un débat de haut niveau précédera la COP13 de la CMS le dimanche 16 février à 14 h 00. Lors de cette table ronde, les ministres de l'environnement et les dirigeants d'organisations internationales discuteront des priorités de la CMS pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le gouvernement indien prévoit d'introduire une déclaration de Gandhinagar sur les priorités de la CMS pour les espèces migratrices dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle sera présentée comme Résolution à la COP13 de la CMS pour adoption.

Un dialogue avec les Parties prenantes se tiendra le samedi 15 février de 14 h 30 à 16 h 30 dans la Salle de séminaire 4 du Mahatma Mandir Convention Centre, organisé par le gouvernement indien. Les représentants des gouvernements, des organisations internationales et nationales et des communautés locales discuteront de leurs perspectives concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les priorités de la CMS.

L'événement est ouvert à tous les participants à la COP13 de la CMS munis d'un badge de conférence. De plus amples informations seront bientôt disponibles sur la page Web de la COP13.

La Nuit des Champions est une cérémonie de remise de prix, qui se tiendra dans la soirée du dimanche 16 février à 19 h 00 à l'amphithéâtre du Gift City Club. Plusieurs gouvernements seront reconnus comme Champions des espèces migratrices pour leur soutien à long terme à la conservation des espèces migratrices. Un certain nombre d'initiatives de conservation nécessitant un financement seront présentées lors de la cérémonie.

Le Secrétariat de la CMS lancera un nouveau Programme d'ambassadeurs pour défendre la cause des espèces migratrices et l'importance de la CMS lors d'une réception en soirée le lundi 17 février.

Une collection spéciale de timbres émis par l'Administration postale des Nations Unies dans le cadre d'un projet de collaboration avec la CMS et la CITES sera présentée aux délégués à la COP13 de la CMS. Ces timbres, représentant les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS et de la CITES, seront disponibles dans les centres des Nations Unies à New York, Genève et Vienne.